



LA DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SECURITE DE LA DEFENSE (DRSD)

Par le capitaine de frégate (H) Joseph Le Gall *

La direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) est devenue par décret du 7 octobre 2016, la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD).

La DRSD est le service de renseignement « dont dispose le ministre des armées pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ». Service de **contre-ingérence défense**, sa mission principale est de déceler puis d'entraver les menaces visant les armées et les entreprises en lien avec la défense.

En première ligne avec les autres services dans la lutte contre le terrorisme et les subversions violentes, la DRSD contribue à préserver les intérêts français, notamment en protégeant les sites sensibles de la défense et les forces françaises.



L'esprit de la mission de la DRSD est condensé dans sa devise :
« **renseigner pour protéger** ».

Le nouveau logo : « Le lion, représentant la force, reste plus puissant que la tromperie, symbolisée par le serpent » .

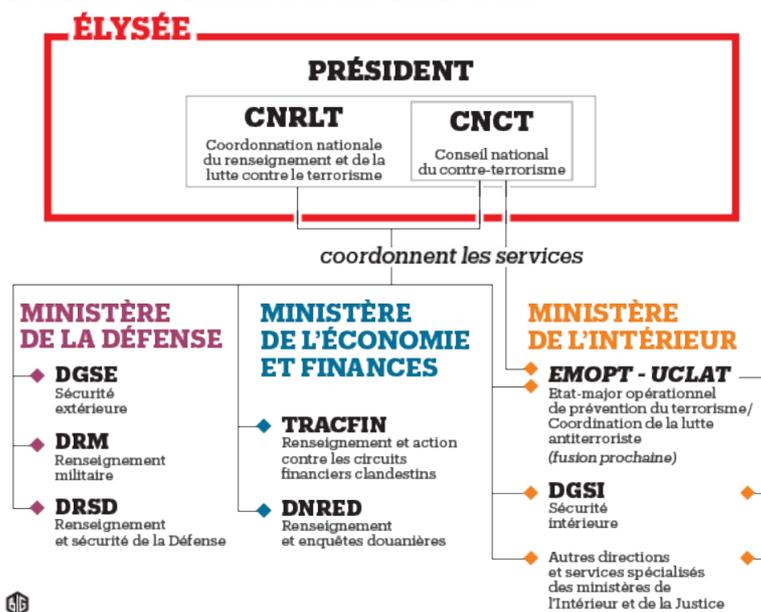
Son directeur, le général de corps d'armée
Jean-François Hogard, explique le changement d'appellation
et les nouvelles missions du service :

Le changement de nom est une expression de la modernisation du service et une réponse au besoin de clarifier et de conforter notre identité. En effet, Il existait un écart entre l'appellation de la **direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)**, créée en 1981, et la réalité des missions de ce service de renseignement qui est positionné sur l'ensemble du spectre de la contre-ingérence à savoir la lutte contre le **terrorisme**, **l'espionnage**, la **subversion**, le **sabotage** et le **crime organisé**.

Membre de la **communauté française du renseignement** depuis la réforme de 2008, la **DRSD** coordonne aujourd'hui quotidiennement son action avec les cinq autres services dits du « 1er cercle », notamment dans la lutte contre le terrorisme.

* Ancien officier de la sûreté navale à la DSM/DPSD (1970/1997)

La DRSD est impliquée dans la coordination de la lutte antiterroriste



Les missions historiques du Service perdurent. La protection du personnel, des installations et des systèmes d'informations du ministère restent au cœur de nos préoccupations. Mais le volet « renseignement » de notre mission prend une nouvelle dimension et devient prépondérant. Cette évolution est symbolisée par la part accordée aux métiers liés à la recherche et à l'analyse au sein de la direction.

L'essor du « **cyber** » est également une manifestation de cette transformation.

Les enjeux

Le terrorisme est au cœur de nos préoccupations, car les militaires sont régulièrement désignés comme cible par les groupes jihadistes, sur le territoire national comme à l'extérieur. **L'espionnage reste par ailleurs un sujet majeur**.

Face à ces deux menaces principales, la **DRSD** déploie ses moyens humains et techniques en France comme dans tous les théâtres d'opérations où sont déployées les armées françaises. Par ailleurs, dans un contexte de concurrence économique exacerbé, **la protection du potentiel scientifique et technique de notre pays est un impératif** que nous prenons en compte aux côtés de nos différents partenaires.

Source : DICOd (<http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/la-dpsd-devient-la-drsd>)

« Renseigner pour protéger » Relever les défis actuels et futurs

Selon le code de la défense, la DRSD est le service de renseignement « dont dispose le ministre de la défense pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ». La protection de ces éléments est vitale puisqu'ils constituent les quatre piliers des capacités opérationnelles de la défense.

Service de **contre-ingérence**, la DRSD apporte sa contribution « défense » pour répondre au besoin en renseignement validé par le Président de la République et participe, par le recueil du renseignement de contre-ingérence en opérations, à l'appréciation des autorités sur la situation en zones de crise ou d'engagements opérationnels.

La DRSD tire sa légitimité de sa subordination directe au ministre et de sa connaissance du milieu défense.

Une organisation adaptée, gage d'efficacité

La DRSD s'est adaptée aux réorganisations du dispositif militaire tout en maintenant la proximité avec le tissu industriel de défense et poursuit sa modernisation pour répondre aux enjeux actuels et futurs. Aujourd'hui, le Service compte une direction centrale en région parisienne, un maillage territorial (métropole et DOM-COM) et une présence à l'étranger (détachements en opérations et postes auprès des forces pré-positionnées) de 49 emprises.

Un positionnement-clé

Au sein de la communauté du renseignement

La DRSD siège avec les autres services de renseignement au Conseil national du renseignement (CNR) autour du Président de la République et entretient avec eux des liens privilégiés. L'académie du renseignement, au sein de laquelle elle forme une partie de ses cadres, renforce également la coopération interservices.

Au niveau ministériel et interministériel

La DRSD assure des relations suivies avec les autres organismes du ministère et d'autres ministères. Elle participe notamment aux groupes de travail interministériels du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et contribue à l'élaboration des textes sur la protection du secret.



Le Service dispose d'une vision globale des problèmes de sécurité de l'industrie de défense et propose à l'autorité publique un éclairage spécifique. Acteur reconnu de la politique publique d'intelligence économique, elle travaille en relation avec des services spécialisés tels que le service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE).

Photo :
Académie du
renseignement

A l'étranger



(Photo DR)

La DRSD apporte son concours à la chaîne de planification et de conduite des opérations, aux commandements nationaux, aux états-majors multinationaux et au personnel engagé.

Reconnue par l'organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) comme agence nationale de contre-ingérence (NCIA), la DRSD participe aux exercices CI de l'OTAN et y affecte des agents.

Enfin, elle développe des échanges avec ses homologues étrangers et participe à la formation de leur personnel.

Une mission : la contre-ingérence défense

Une ingérence est un acte hostile visant à porter atteinte, autrement que par la confrontation militaire directe, aux intérêts fondamentaux de la nation ainsi qu'à la défense nationale et au secret de la défense.

La contre-ingérence vise à déceler les intentions adverses en identifiant et en neutralisant toute menace interne ou externe pouvant conduire à des actes hostiles de la part d'organisations, de groupes ou d'individus isolés.

Deux objectifs :

Renseigner : identifier les vulnérabilités et détecter les menaces

Protéger : contribuer aux mesures de protection et d'entrave.

Deux domaines d'action :

- la contre-ingérence des forces
- la contre-ingérence économique

Les menaces « TESSCo » :

Cet acronyme englobe les diverses menaces contre la sécurité de la défense :

terrorisme, **e**spionnage, **s**abotage, **s**ubversion (action portant atteinte à l'image des forces et/ou à l'état d'esprit du personnel) et **c**rime **o**rganisé.

La contre-ingérence des forces

Partout où les forces armées françaises sont engagées dans une opération, sur le territoire national comme à l'étranger, la DRSD contribue à l'évaluation des menaces contre leur sécurité et aux mesures d'entrave nécessaires pour la protection de leurs capacités opérationnelles. Sur un théâtre d'opération, l'espionnage est systématiquement pratiqué par les services de renseignement locaux et le terrorisme reste un moyen de pression efficace en dehors d'une situation de conflit ouvert d'égal à égal. En amont d'une opération, la DRSD évalue les vulnérabilités des installations via des audits de sécurité et conseille le commandement sur les mesures de prévention à prendre pour les diminuer. Durant l'opération, elle poursuit son action avec des entretiens de recrutés locaux, des investigations sur des faits de sécurité, etc.



Le Service compte plusieurs postes permanents à l'étranger auprès des forces pré-positionnées (EAU, Djibouti, Gabon, Sénégal et Côte d'Ivoire) et plus d'une centaine de militaires sont projetés chaque année pour la protection des forces françaises déployées en OPEX. Par ailleurs, la DRSD contribue à la lutte informatique en participant à la protection des systèmes d'information du ministère et de l'industrie de défense.

Inspecteur de sécurité de défense en mission OPEX de « counter intelligence », en Afghanistan. (Photo : DPSD)

La contre-ingérence économique

En matière de contre-ingérence économique, la DRSD est quotidiennement confrontée à de multiples risques. La guerre économique est une réalité : prises de contrôle par des actifs étrangers, captations de savoir-faire, vols d'informations et de supports classifiés, cyber-attaques, intrusions consenties ou non, sabotages de matériels, d'installations, ingénierie sociale, atteintes à la réputation des entreprises, détournements de biens à double usage civil/militaire par des acteurs de la prolifération, escroqueries, conflits d'intérêts, infractions à la réglementation et activités illicites liées au commerce des armements sont autant d'exemples de menaces pouvant peser sur l'industrie de défense.



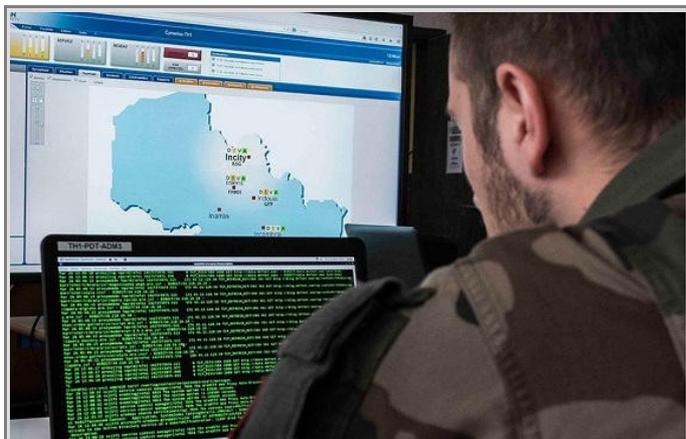
La DRSD dispose d'un point de vue unique sur le « panorama de l'industrie de défense » (DRSD)

S'inscrivant dans un cadre interministériel et interservices, l'action de la DRSD intègre le suivi, la sensibilisation et le conseil, s'applique aux industries et aux instituts de formation et de recherche en lien avec la défense ou présentant un intérêt pour celle-ci. La mission du Service consiste à déceler et à neutraliser toute menace contre les intérêts nationaux et la souveraineté nationale.

Ces menaces résultent de l'activité, légale ou non, d'Etats, de services de renseignement ou de concurrents étrangers au profit d'intérêts extérieurs. Elles peuvent affecter le secret de la défense nationale, le potentiel scientifique et technique de la Nation, les intérêts ou le patrimoine matériel et immatériel des entreprises ou organismes en lien avec la défense.

La cyber défense

Intégrée de manière transverse aux deux domaines de contre-ingérence (forces et économique), le cyberspace constitue un milieu stratégique dans lequel la DRSD mène des actions préventives.



Dans ce secteur, la DRSD identifie les vulnérabilités et menaces susceptibles de porter atteinte aux personnes, matériels et informations sensibles du ministère. Elle privilégie l'anticipation et s'appuie sur ses moyens propres (recherche humaine sources ouvertes et investigations techniques et numériques) et sur ceux de ses partenaires (l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information – ANSSI, et le centre d'analyse et de lutte informatique – CALID) ou des autres acteurs du renseignement.

(Photo : DR)

Les hommes et les femmes de la DRSD

La DRSD compte 1 200 civils et militaires ; à l'issue de sa remontée en puissance, elle atteindra un effectif de 1 560 personnes.

Il s'agit de personnels aux profils variés : **militaires** des trois armées (dont le corps des **inspecteurs de sécurité de défense** – voir encadré), de la gendarmerie, de la direction générale de l'armement et du service du commissariat aux armées ainsi que des agents **civils**, fonctionnaires (défense et intérieur) ou contractuels travaillent dans la recherche, l'exploitation, le contrôle, l'inspection, la cyberdéfense ou le soutien (finances, RH, informatique, langues, droit, etc).

Des valeurs communes : **intégrité, discrétion, compétence et efficacité.**

Les inspecteurs de sécurité de défense (ISD)

Métier de l'ombre, le travail des agents de la DRSD est une mission fondamentale en métropole, outre-mer, à l'étranger, comme en opérations extérieures (OPEX).

Autonomie, capacité d'adaptation, ouverture d'esprit et sens du relationnel sont autant de qualités primordiales et indispensables que doit posséder tout inspecteur de sécurité de défense.



ISD en mission de renseignement, lors d'une opération (Photo : DRSD)